

Cercle de la Voile de Neuchâtel Route des Falaises 14 CH-2000 Neuchâtel

T +41 32 724 27 12 secretariat@cvn.ch www.cvn.ch

Cercle de la Voile de Neuchâtel - Handivoile

Concept de protection pour les sorties dès le 3 mai 2021

Version: 10 mai 2021

Auteur: Philippe Inversin





Champ d'application

Ce plan de protection s'applique uniquement aux activités handivoile organisés par le Cercle de la Voile de Neuchâtel. Celles-ci se déroulent au port de la ville de Neuchâtel ou au port d'Estavayer-le-Lac. Aucune infrastructure de type vestiaire ou salle n'est mise à disposition.

Bases de référence

Le présent plan de protection s'appuie sur la réglementation et les documents officiels suivants :

- Ordonnance du Conseil fédéral COVID 19, état au 19 avril 2021 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière;
- Rapport explicatif concernant l'Ordonnance COVID19 situation particulière, version du 14 avril 2021;
- Swiss Olympic, directives cadres pour le sport national, état au 14 avril 2021.

Responsabilité

Le plan de protection a été élaboré et validé par le comité du Cercle de la Voile de Neuchâtel.

Les moniteurs en charge des sorties handivoile veillent à ce que les personnes encadrant le groupe appliquent les règles avec les personnes en situation de handicap (port du masque, désinfection des mains).

Principes de base

Les principes suivants doivent être respectés pour participer aux activités handivoile :

1. Pas de symptôme

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux activités handivoile. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Par principe, une distance de 1,5 m doit être respectée entre les participant·e·s.

3. Porter le masque

Pour les participant·e·s dès 12 ans, le port du masque est obligatoire dès le début de l'activité (arrivée du groupe au ponton d'embarquement et accueil par le moniteur).

En fonction du type de handicap de l'un-e ou l'autre participant-e (trouble neuro-développemental sévère par exemple) sur décision et sous la responsabilité de la personne en charge de l'encadrement du groupe ayant réservé la prestation, l'obligation de port du masque peut-être suspendue.

4. Se laver soigneusement les mains

Les participant·e·s se lavent les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant le début de l'activité. Au besoin, du gel hydroalcoolique est à disposition à l'embarquement sur le bateau. La gestion du lavage des mains est de la responsabilité du personnel d'encadrement des institutions ayant commandé la prestation.

5. Établir des listes de présence

Une liste de présences est tenue pour chaque sortie handivoile. Les listes sont à disposition des autorités sanitaires dans les 14 jours qui suivent l'activité. La responsabilité du suivi des documents incombe aux moniteurs en charge des sorties handivoile.



6. Taille des groupes

Le nombre de personnes par sortie est inférieur à 10 personnes. Aucun contact entre les groupes n'a lieu, une durée minimale de 30 minutes étant prévue entre le départ d'un groupe et l'accueil du suivant.

7. Personnes responsables au sein du club

Si vous avez des questions, veuillez contacter directement :

Philippe Inversin, président : +41 79 535 27 16 ou president@cvn.ch Charles Martinez, chef de base : +41 79 955 51 62 ou chefdebase@cvn.ch

Prescriptions spécifiques

Rappel des prescriptions COVID-19

A la commande de la prestation et lors de l'accueil des participant·e·s, le moniteur en charge de la sortie handivoile rappelle les mesures sanitaires.

Information et publication

Le présent plan de protection est présenté par le moniteur à l'accueil du groupe. Il est disponible sur le site internet du Cercle de la Voile de Neuchâtel – www.cvn.ch, et transmis à la fondation Just For Smile.

Neuchâtel, le 10 mai 2021

Le comité du Cercle de la Voile de Neuchâtel

Le président, Philippe Inversin

Comité du Cercle de la Voile de Neuchâte